

# Le Certificat de Qualification Professionnelle

LE CQP est une validation officielle des acquis professionnels. Cette certification est homologuée par les instances nationales et reconnue dans toutes les entreprises de la branche professionnelle. Le CQP est délivré par les **Commissions Paritaires Nationales de l'Emploi (CPNE)**, après délibération d'un jury de Professionnels de la Branche. Le CQP a valeur de diplôme.

## Avec le CQP :

- **Nous valorisons** nos métiers dont les exigences sont souvent sous-estimées du grand public, des parents et des jeunes ;
- **Nous montrons** aux jeunes qu'en plus de recruter, nous offrons des formations tout au long de la carrière de nos compagnons, pour leur permettre d'évoluer ;
- **Nous faisons** connaître l'importance que nous donnons à la reconnaissance de l'expérience et des savoir-faire professionnels.

## Pour être candidat,

il faut être salarié d'une entreprise relevant de la convention collective des Travaux Publics et posséder une expérience minimale de 3 ans dans la profession.

## Le CQP, pour qui ?

De très nombreux compagnons des entreprises routières ne possèdent aucune reconnaissance officielle de leurs compétences de "constructeurs de routes". Les CQP ont été créés pour répondre à ce besoin de **validation officielle des compétences** de tous ces professionnels, notamment ceux qui ont été formés "sur le terrain".

On peut estimer que 300 personnes par an pendant 10 ans sont potentiellement concernées par les CQP

## L'inscription est facile

L'employeur devra :

- **Retirer un dossier de candidature** auprès du CFC d'Egletons Sylvain Joyeux  
Votre contact : Madame Christiane Nille  
Tél. 05 55 93 05 18 - c.nille@cfcegletons.com
- **Remplir un carnet de validation** pour évaluer les compétences du salarié et ses qualités professionnelles sur le chantier. Une fois complété et signé, ce carnet est transmis à un jury, composé de conducteurs de travaux et chefs de secteur (notation du carnet : 50 points sur le total de 100)

Ces formalités sont simples et rapides. Cette démarche ne nécessite pas de préparation particulière.

## L'examen est rapide

Durant une journée seulement, le compagnon :

- **Répond à un QCM** (questionnaire à choix multiples), chaque question s'appuyant sur des schémas ou photos de diverses situations professionnelles (notation QCM : 25 points sur un total de 100)
- **S'entretient avec le jury** durant 15 à 20 minutes (notation entretien : 25 points sur un total de 100)

## Qui finance les CQP ?

Les frais d'organisation des sessions de jury sont pris en charge grâce au concours de la FNTP. Toutefois, les entreprises assurent la prise en charge des frais de leurs candidats (salaire, déplacement, hébergement).





## Deux CQP créés pour les constructeurs de routes :

### 1 CQP "constructeur en voirie urbaine et réseaux"

Plus d'une centaine de diplômes ont d'ores et déjà été décernés à des compagnons.

Le "constructeur en voirie urbaine et réseaux" est celui qui réalise au sein d'une équipe, à partir des directives de sa hiérarchie, les travaux de :

- bordures, cariveaux,
- pavages, dallages,
- regards à grilles, avaloirs,
- canalisations (eaux usées, eaux pluviales de diamètres courants),
- réseaux secs (Télécom, EDF, éclairage, ...) dans le respect des règles de l'art.

L'obtention du CQP s'accompagne d'une valorisation de la classification professionnelle du salarié, au minimum niveau 2 position 1 de la CCN des ouvriers.

### 2 CQP "Applicateur de revêtements routiers"

Ce nouveau CQP comporte deux options : "Enrobés" et "Enduits superficiels"

Pour ces deux options, les candidats doivent être capables de réaliser "manuellement" les revêtements routiers :

- préparation des supports de chaussée, trottoirs, espaces piétonniers,
- mise en œuvre manuelle de matériaux de fondation pour ces ouvrages.

#### • pour l'option Enrobés

- mise en œuvre manuelle d'enrobés
- accompagnement et suivi des engins de mise en œuvre (niveleuse et finisseur en particulier)

#### • pour l'option Enduits Superficiels

- accompagnement et suivi des engins de mise en œuvre (niveleuse en particulier)
- mise en œuvre d'enduits superficiels (manuellement ou en participation à la mise en œuvre mécanisée) dans le respect de la sécurité, de l'environnement et des règles de l'art.

L'obtention du CQP s'accompagne d'une valorisation de la classification professionnelle du salarié, au niveau 2 position 1 de la CCN des ouvriers.

